

Projet de politique sur la propriété intellectuelle *Des discussions en cours*

Pierre Lebuis
1^{er} vice-président

Dès la rentrée d'hiver, le 7 janvier dernier, le vice-recteur associé à la Recherche et à la Création, monsieur Daniel Coderre, accompagné de son adjointe, madame Dominique Robitaille, et de la directrice du Bureau de développement des partenariats, madame Hélène Thibault, présentait aux membres du Comité exécutif du SPUQ la dernière version, datée de décembre 2002, d'un *Projet de politique sur la reconnaissance et la protection de la propriété intellectuelle*. Cette rencontre faisait suite à l'intention, maintes fois exprimée par le vice-recteur associé à la Recherche et à la Création, de rencontrer l'exécutif syndical avant de présenter un projet en cette matière à la Commission des études et de le soumettre à un processus de consultation.

Un enjeu majeur en lien avec des questions portant sur la mission de l'Université

Il faut comprendre que le SPUQ s'est fortement impliqué dans le dossier de la propriété intellectuelle, et ce dès 1996, quand un premier projet préparé à l'époque par le Décanat des études avancées et de la recherche avait été soumis au Syndicat par le Service des relations professionnelles. Depuis lors, le sujet a souvent été traité dans le *SPUQ-Info*, en lien avec des questions qui ont une incidence majeure sur le plan de la protection de la propriété intellectuelle : l'enseignement en ligne, l'incitation aux partenariats avec des tiers en matière de recherche, la promotion d'une vision utilitariste et marchande de l'éducation en général et de l'enseignement supérieur en particulier, les politiques gouvernementales à l'égard des universités, la commercialisation des résultats de la recherche universitaire, la création de sociétés de valorisation des résultats de la recherche, la politique gouvernementale de la science et de l'innovation et son exigence d'harmonisation des politiques universitaires sur la propriété intellectuelle, etc.

suite à la page 2

Le mot du président

L'INTERSYNDICALISME À L'UQAM

Dans le plan d'activités du SPUQ pour l'année en cours, nous avons annoncé vouloir poursuivre nos bonnes relations avec le Syndicat des employés employés de l'UQAM (SEUQAM) et consolider nos liens avec le Syndicat des chargées et chargés de cours (SCCUQ). Ensemble, les trois syndicats ont décidé de fonctionner en intersyndicale afin de mieux se concerter et d'entreprendre des actions conjointes.

Déjà, nous avons réussi à établir une orientation commune sur la question de la langue d'enseignement et de travail à l'UQAM, comme en fait foi le communiqué conjoint du 30 janvier 2003.

Baucoup d'autres enjeux importants devraient prochainement faire l'objet d'échanges et de réflexions entre nous, comme la question de la propriété intellectuelle et celle du rattachement de la TÉLUQ à l'UQAM.

Par ailleurs, il y a aussi des questions et des enjeux qui touchent plus particulièrement l'un ou l'autre syndicat. On pense ici à l'avenir du régime de retraite de l'Université du Québec, que nous suivons de très près depuis plusieurs années avec le SEUQAM, et à la problématique de la précarité, qui nous amène actuellement à échanger avec le SCCUQ sur des voies à explorer dans un contexte de renouvellement accéléré du corps professoral.

On peut constater que l'intersyndicalisme a un bel avenir à l'UQAM.

Marc Lagana

Propriété intellectuelle

suite de la page 1

Pour résumer, on pourrait dire qu'à l'occasion du débat sur cette question, deux visions de la mission de l'Université s'affrontent : d'une part, celle qui maintient que la mission fondamentale de l'Université réside dans la production et la diffusion du savoir, mission fondée sur la liberté académique et l'autonomie universitaire et qui a pour corollaire la protection de la propriété intellectuelle des principaux responsables de cette mission fondamentale, au premier chef les professeures et professeurs; d'autre part, celle qui entend ajouter aux missions traditionnelles de l'enseignement, de la recherche et du service à la collectivité, une « quatrième mission », celle de la commercialisation pour laquelle l'objectif recherché, en matière de propriété intellectuelle, est « *la propriété institutionnelle des réalisations de recherche à potentiel technico-commercial* » (selon l'expression trouvée dans la « synthèse du dossier » portant sur un « Énoncé de principes concernant la gestion de la propriété intellectuelle à l'Université du Québec » soumis au Conseil des études en juin 2002). C'est sur cet horizon que se poursuivent de chaudes discussions dans plusieurs des universités du Québec, dont la nôtre.

Un projet amélioré... qui doit encore l'être

Le projet qui nous a été présenté reprend à peu de choses près les grandes articulations de celui qui avait circulé au sein de l'UQAM à compter du printemps 2000 et à propos duquel nous avons tenu des débats dans nos instances syndicales, en lien d'ailleurs avec le projet de création d'une société de valorisation des résultats de la recherche. Ces débats dans nos instances ont conduit à la préparation d'un avis important, adopté par le Conseil exécutif en avril 2001, qui a été transmis à la Direction ainsi qu'à l'ensemble du corps professoral. Si les grandes articulations du projet en date de décembre 2002 sont demeurées les mêmes, il faut reconnaître que plusieurs de nos remarques et de nos suggestions ont été intégrées au texte et constituent, dans plusieurs cas, des améliorations notables à la version de mars 2000.

SPUQ-info

Bulletin de liaison du SPUQ

SPUQ-Info, UQAM

Bureau A-R050

C.P. 8888, succursale Centre-ville

Montréal, Québec, H3C 3P8

Téléphone : 987-6198

Télécopieur : 987-3014

Courriel : spuq@uqam.ca

Internet : <http://www.unites.uqam.ca/spuq/>

Malgré ce constat, il n'en demeure pas moins que le projet, dans sa version de décembre 2002, comporte encore de nombreux irritants au regard de l'avis émis au printemps 2001 et qu'il ne parvient pas à traduire adéquatement et clairement les principes sur lesquels entend s'appuyer la Direction de l'UQAM dans ce dossier, selon la présentation qui nous en a été faite par le vice-recteur et son équipe. Un premier échange à ce niveau a permis de clarifier les intentions de la Direction, ce qui s'est concrètement traduit par quelques ajustements au texte, notamment dans le préambule et dans une section, maintenant retirée, portant sur les inventions découlant de subventions publiques québécoises.

Pour nous, compte tenu de la structuration générale du document et du traitement de certaines questions particulières, ces ajustements demeurent encore insuffisants pour réussir à traduire les principes fondamentaux que nous partageons vraisemblablement avec la Direction : assurer une reconnaissance juste et équitable des droits respectifs de toutes les personnes participant aux productions universitaires et refuser de s'inscrire dans une logique de primauté aux réalisations « à *potentiel technico-commercial* » selon des modalités qui ont pour effet de priver certains acteurs de leurs droits de propriété intellectuelle. Nous avons donc convenu, lors d'une rencontre tenue le 5 février à laquelle a participé la vice-rectrice à l'Enseignement, à la Recherche et à la Création, madame Danielle Laberge, de poursuivre des discussions.

Nous espérons que ces échanges nous permettront de clarifier dans les meilleurs délais certaines dispositions particulières articulées à des définitions qui nous apparaissent problématiques et à des modalités qui risquent d'alourdir indûment les processus de recherche et de reconnaissance des droits de propriété intellectuelle. Dans le cadre de ces échanges, nous comptons aussi trouver une issue convenable à la problématique des *conventions de cession* dans le cas des brevets d'invention, dont nous avons fait état dans le dernier *SPUQ-Info*.

Une problématique qui mobilise l'ensemble des syndicats de professeures et professeurs

Sur l'ensemble de la vaste problématique de la propriété intellectuelle, nous demeurons en étroite liaison avec nos collègues des autres syndicats de professeures et professeurs d'université, notamment des collègues de l'Université Laval et de l'Université de Montréal, ainsi que ceux du réseau de l'Université du Québec qui, réunis en Comité de liaison intersyndical (CLIUQ), ont tenu une séance de travail sur le sujet le 31 janvier dernier. Nous nous apprêtons d'ailleurs à débattre de cette question au prochain Conseil fédéral de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU). □

Pourparlers au Comité des relations de travail

Pierre Lebuis
1^{er} vice-président

Le Comité des relations de travail, auquel participent deux représentants de l'employeur et deux représentants du SPUQ, a tenu cinq rencontres depuis la mi-novembre afin d'examiner un certain nombre d'aspects liés à la gestion de la tâche professorale et d'explorer la question salariale de même que celle de l'intégration des nouvelles professeuses et des nouveaux professeurs. Ces rencontres s'inscrivent dans le prolongement du dépôt par le Syndicat de propositions en matière de salaires (nouvelle échelle salariale et encadrement des salaires hors taux) et en matière de dégrèvements d'enseignement pour les professeuses et professeurs en début de carrière.

En parallèle, des rencontres avec la Direction ont porté sur les suites à donner au *Rapport du Comité d'étude de la tâche professorale*. Ces rencontres entre membres de la direction et membres de l'exécutif syndical ont permis de situer le cadre général de la poursuite des discussions au Comité des relations de travail.

Cela a particulièrement permis de mettre un terme à des rumeurs qui voulaient que des liens seraient à faire entre l'examen de l'échelle salariale et la révision, en contrepartie, de la tâche professorale. L'engagement de la Direction est clair : le réaménagement de l'échelle salariale n'impliquera pas un réaménagement de la tâche.

Les parties ont tout de même convenu d'étudier un certain nombre de problèmes liés à la gestion de la tâche. Il s'agit

de compléter et de mieux saisir la portée de diverses données sur lesquelles le Comité d'étude de la tâche professorale s'était appuyé pour formuler des commentaires et faire des suggestions. Les questions suivantes, à l'égard desquelles on recherche des moyens pour atténuer un certain nombre d'irritants, ont ainsi commencé à être étudiées : l'aménagement des activités d'enseignement et la constitution de réserve et de dette de cours, l'automatisme des dégrèvements pour direction académique (l'attention se centre sur la direction des études de cycles supérieurs), les activités professionnelles extérieures à l'université. Globalement, la position syndicale est simple à l'égard de plusieurs situations présentées comme problématiques : il s'agit d'appliquer correctement et de faire jouer adéquatement les mécanismes prévus à la convention collective (tâche d'enseignement normale de douze crédits par année, tâche d'enseignement maximale de dix-huit crédits, système de réserve et de dette d'un maximum de neuf crédits, maximum de trois dégrèvements d'enseignement par année, etc.).

Sur le plan de la question salariale, les échanges se sont limités jusqu'à maintenant à présenter les principes qui guident chacune des parties en cette matière, qu'il s'agisse du redressement de l'échelle salariale ou du recours à des primes de marché.

Dans l'ensemble, même si les choses avancent moins vite que souhaité, des données devant encore nous être fournies et des paramètres devant être vérifiés, le climat des échanges est bon jusqu'à maintenant. Il faudra cependant que les choses se précisent dans les prochaines semaines. Le Conseil syndical de mars et l'Assemblée générale d'avril seront l'occasion d'apprécier le chemin parcouru au regard de nos objectifs et de l'échéance du 31 mai prochain, date à laquelle se termine l'actuelle convention collective. □

Octroi des ordinateurs : l'opération 2003-2004 est lancée

La première étape de l'opération d'octroi des ordinateurs pour 2003-2004 est présentement en cours : les professeuses et professeurs admissibles doivent indiquer leur choix d'ici le 14 février prochain. Le respect de cette échéance est de mise pour permettre la suite de l'opération, comme l'appel d'offre auprès de fournisseurs sur la base des besoins exprimés, en vue d'assurer la distribution des ordinateurs dès juin prochain.

Dans le dernier numéro du *SPUQ-Info* (n° 227, décembre 2002), nous avons fait part des propositions faites par le Comité *ad hoc* du SPUQ en regard de cette opération. L'administration de l'UQAM a accepté que le montant demandé pour un ordinateur portable soit le même quel que soit le modèle, PC ou Mac, la somme exigée étant

déterminée par la différence de coût entre le modèle de table PC de base et le moindre des coûts d'acquisition des deux modèles de portable.

Par ailleurs, nous avons demandé, en référence aux frais réels exigés en 2002-2003, de limiter sur le formulaire de choix le maximum susceptible d'être demandé à 1000 \$ plutôt que les 2000 \$ habituellement indiqués. Après avoir accepté, l'administration, craignant que l'appel d'offre ne permette pas d'obtenir d'aussi bons prix que l'an dernier, a plutôt choisi d'inscrire la somme de 1500 \$ à titre de montant maximal susceptible d'être exigé. Nous suivrons de près ce qui se passera le printemps prochain et nous ferons les représentations nécessaires selon les circonstances. □

Orientations d'une politique sur la langue à l'UQAM

Le Conseil syndical invité à prendre position

Depuis la présentation à la Commission des études, le 17 septembre dernier, du rapport du Groupe de travail sur l'intégration des étudiantes et étudiants non francophones à l'UQAM et sur la langue d'enseignement, les Syndicats de l'UQAM se sont concertés pour rappeler des principes fondamentaux et éviter des dérives en matière de langue d'enseignement et de langue de travail à l'UQAM. Il y a d'abord eu la publication d'un numéro spécial du SPUQ-Info (n° 226) en novembre 2002, puis, plus récemment, le 30 janvier 2003, la diffusion à l'ensemble de la collectivité de l'UQAM d'un communiqué conjoint dont on peut relire le texte à la page suivante. À sa dernière réunion, le 30 janvier dernier, le Conseil exécutif du SPUQ a demandé au Comité exécutif de préparer un projet de résolution en vue de débattre des orientations à promouvoir dans l'optique d'une politique sur la langue à l'UQAM que la direction devrait soumettre prochainement.

Projet de résolution sur les principes et orientations générales d'une politique sur la langue à l'UQAM

ATTENDU la résolution adoptée le 21 mars 2001 par le Conseil exécutif du SPUQ sur « le français comme langue d'enseignement à l'UQAM »;

ATTENDU le rapport intitulé *L'UQAM université francophone québécoise à vocation internationale* (mai 2002) du Groupe de travail sur l'intégration des étudiantes et étudiants non francophones à l'UQAM et sur la langue d'enseignement, déposé à la Commission des études le 17 septembre 2002;

ATTENDU l'intention déclarée de la Direction de l'Université d'élaborer et de proposer un projet de politique sur la langue à l'UQAM en s'inspirant de ce rapport;

ATTENDU la réaction du Comité exécutif à ce rapport parue dans le *SPUQ-Info* de novembre 2002 (n° 226) sous le titre « L'internationalisation, un thème riche, mais des dérives possibles en matière de langue d'enseignement »;

ATTENDU le communiqué des syndicats de l'UQAM (SCCUQ, SEUQAM, SPUQ) à l'ensemble de la collectivité de l'UQAM, en date du 30 janvier 2003, déplorant les opérations de relations publiques de présentation du rapport du Groupe de travail menées par la Direction de l'UQAM, sans qu'un débat préalable ne se soit déroulé au sein de la collectivité sur les principales orientations de ce rapport;

ATTENDU le principe fondamental, affirmé dans ce communiqué conjoint, selon lequel il ne peut y avoir, dans une université francophone, qu'une seule langue d'enseignement et de travail, le français;

ATTENDU la demande des syndicats de l'UQAM, dans leur communiqué du 30 janvier 2003, que la Direction de l'Université propose dans les meilleurs délais un projet de politique sur la langue qui devra être largement débattu au sein de la collectivité et qu'elle clarifie dès maintenant les principes qui la guideront en cette matière;

IL EST PROPOSÉ que le Conseil syndical :

1. EXPRIME son attachement indéfectible au caractère français de l'UQAM et son engagement ferme à agir afin que tout soit mis en œuvre pour assurer le maintien et le développement du caractère français de l'établissement;
2. RAPPELLE que c'est en préservant et en renforçant la spécificité de l'UQAM comme université francophone qu'il faut s'employer à construire et à garantir son ouverture à la diversité culturelle et linguistique;
3. DÉNONCE le climat de concurrence et de lutte pour la conquête des effectifs étudiants qui prévaut entre les établissements universitaires du Québec et qui les conduit, à l'encontre de leur spécificité sur le plan linguistique, à recourir à diverses modalités de recrutement et d'offre de services d'enseignement et de formation sur mesure dans une langue autre que celle de l'établissement;
4. DEMANDE à la Direction de l'UQAM d'intervenir au sein de la CREPUQ et auprès du gouvernement québécois pour qu'une concertation interuniversitaire en arrive à fixer clairement les responsabilités respectives des universités francophones et anglophones en matière d'enseignement et de formation sur mesure;
5. DEMANDE que des mesures soient mises en place pour assurer aux étudiantes et étudiants formés à l'UQAM une maîtrise universitaire de la langue française;
6. DEMANDE que des moyens soient mis en place pour affirmer dans tous les aspects de la vie universitaire (enseignement, recherche, création, communications internes et externes, etc.) le caractère francophone de l'établissement;

7. DEMANDE qu'un soutien spécifique soit accordé à la transmission du savoir et à la diffusion des résultats de la recherche et de la création en langue française (aide à la publication, aide à la participation à des activités de diffusion, aide à l'organisation de conférences, de colloques et de séminaires);
8. INSISTE pour que tout l'enseignement dispensé à l'UQAM ou par l'UQAM le soit en français, sauf exceptions rigoureusement justifiées (cours de langues et de littératures étrangères), y compris les enseignements offerts dans le cadre de la formation sur mesure;
9. APPUIE le principe d'une ouverture accrue visant l'accueil des étudiantes et étudiants non francophones à l'UQAM;
10. AFFIRME que cette ouverture aux étudiantes et étudiants non francophones ne doit pas avoir pour effet d'assouplir, au moment de l'admission, les exigences en ce qui concerne une connaissance satisfaisante de la langue française, mais doit se traduire par des modalités spécifiques d'accueil permettant un apprentissage intensif du français;
11. RECONNAÎT que l'UQAM a la responsabilité de permettre aux étudiants de consolider leur maîtrise de l'anglais et de faire l'apprentissage d'une autre langue internationale;
12. AFFIRME que l'enseignement des langues autres que le français doit relever de l'École de langues de l'UQAM, dont c'est la mission spécifique, et INVITE en conséquence les directions et les comités de programme de 1^{er} cycle à encourager l'inscription des étudiantes et étudiants aux cours offerts par l'École de langues et, au besoin, à demander à l'École de langues la création de cours spécifiques d'apprentissage d'une autre langue liés au domaine particulier de formation qui relève de leur compétence;
13. REJETTE les recommandations du rapport du Groupe de travail sur l'intégration des étudiantes et des étudiants non francophones à l'UQAM et sur la langue d'enseignement en ce qui a trait à l'offre d'un nombre limité de cours disciplinaires dans une langue autre que le français dans les programmes à cheminement international reconnu (recommandation 35) et en ce qui a trait à la possibilité pour les étudiants inscrits dans les programmes de baccalauréat de suivre à l'UQAM un maximum de trois cours dans une langue autre que le français (recommandations 36 à 38);
14. REJETTE les recommandations du rapport du Groupe de travail relatives à l'enseignement dans une autre langue que le français en ce qui a trait à l'offre de formation sur mesure (recommandation 31) et en ce qui a trait à l'offre de formations particulières pour des groupes étrangers (recommandation 32) lorsqu'il s'agit d'offrir ces services en langue anglaise;
15. DEMANDE à toutes les professeures, tous les professeurs, aux autres catégories de personnel et à toutes les instances de l'UQAM de prendre toutes les mesures nécessaires et souhaitables afin de préserver le caractère français de l'UQAM. □

**Le Rapport Bélanger :
présentation sur la place publique, mais absence
de débat au sein de la collectivité de l'UQAM**

Nous reproduisons ici un communiqué conjoint SCCUQ-SEUQAM-SPUQ, envoyé le 30 janvier dernier à l'ensemble de la collectivité universitaire.

Au début de l'automne dernier, la Commission des études recevait le rapport du Groupe de travail sur l'intégration des étudiantes et des étudiants non francophones à l'UQAM et sur la langue d'enseignement intitulé *L'UQAM, université francophone québécoise à vocation internationale*. Ce rapport, désigné comme le Rapport Bélanger, du nom du président du Groupe de travail, le professeur Paul Bélanger du Département des sciences de l'éducation, constitue, au dire même du recteur Roch Denis, « *la matière première pour la politique de la langue à venir* » (procès-verbal de la réunion de la Commission des études du 19 novembre 2002). D'ailleurs, dès septembre, le recteur invitait la collectivité à centrer la discussion sur cette politique (à venir) et non sur le rapport lui-même.

Or, le Rapport Bélanger, à l'initiative de la Direction de l'Université, fait l'objet de présentations officielles sur la place publique sans qu'aucun débat spécifique n'ait préalablement eu lieu au sein de la collectivité de l'UQAM et de ses instances. Une telle présentation, en date du 16 janvier dernier, s'est récemment déroulée auprès de représentants des communautés culturelles et du ministre délégué aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration.

Le SCCUQ, le SEUQAM et le SPUQ déplorent le processus actuel qui, à travers des opérations de relations publiques, vise à présenter certaines des recommandations du rapport, alors que le débat à l'interne n'a pas eu lieu. On laisse ainsi entendre, et les médias y font largement écho, que l'UQAM s'est dotée d'une nouvelle politique en matière de langue, politique qui correspondrait aux recommandations du

suite à la page 6

Arrivées et départs

Le Comité exécutif souhaite la plus cordiale bienvenue aux collègues dont les noms suivent, qui se sont joints au corps professoral de l'UQAM.

Ont été embauchés avec le statut de professeure, professeur régulier :

- | | | | |
|----------------------|-------------------------|----------------------------|---------------------|
| - Chimie : | René Roy | - Linguistique et | |
| - Communications : | Chantal Arousseau | didactique des langues : | Anne-Marie Parisot |
| | Lise Renaud (1/2 temps) | - Mathématiques : | Denis Tanguay |
| - Danse : | Andrée Martin | | François Watier |
| - Géographie : | Bernard Jouve | - Science politique : | André Laliberté |
| - Histoire : | Pascal Bastien | - Sciences biologiques : | Catherine Mounier |
| - Informatique : | Aziz Salah | - Sciences juridiques : | Stéphanie Bernstein |
| - Kinanthropologie : | Geneviève Cadoret | - Stratégie des affaires : | Stéphane Maisonnas |
| | | - Travail social : | Maria Nengeh Mensah |

Ont été embauchés avec le statut de professeure, professeur invité, substitut ou sous octroi :

- | | | | |
|--------------------|------------------------------|-------------------|----------------------------|
| - Communications : | Michel Caron (substitut) | - Informatique : | Halima Elbiaze (substitut) |
| - Design : | Steve Vezeau (sous octroi) | - Mathématiques : | André Prémont (invité) |
| - Histoire : | Suzanne Langlois (substitut) | | |

Nous sommes heureux d'accueillir les maîtres de langues, qui se sont joints à l'École de langues de l'UQAM :

Marie Ploquin et Josée Blanchet.

Le Comité exécutif salue les collègues dont les noms suivent, qui ont quitté l'UQAM. Il les remercie pour les services rendus à l'Université et leur souhaite une excellente retraite ou une fructueuse nouvelle carrière :

- | | | | |
|-------------------------|-----------------------------|--------------------------|-------------------|
| - Communications : | René-Jean Ravault | - Sciences comptables : | Léontine Rousseau |
| - Histoire de l'art : | Claudette Hould | - Sciences de la terre | |
| - Informatique : | Nazim Agoulmine (démission) | et de l'atmosphère : | Maurice Morency |
| - Kinanthropologie : | Anne Beuter (démission) | - Sciences économiques : | Paul-Martel Roy |
| - Mathématiques : | Brenda MacGibbon | - Théâtre : | Hélène Beauchamp |
| - Sciences comptables : | Roger Bouthillier | | |

Nous regrettons par ailleurs les décès d'André Abbyad du Département des sciences comptables, de Serges Gagnon de l'École de design, d'Abdelkrim Rékiouak du Département d'informatique et de Jean-Robert Vanasse, professeur retraité du Département de management et technologie.

Communiqué conjoint

suite de la page 5

Rapport Bélanger. Or, ce n'est pas le cas, et certaines de ses recommandations sont loin de faire consensus.

Pour l'heure, deux orientations nous apparaissent constituer des points de convergence : l'opportunité d'assurer une meilleure intégration d'étudiantes et d'étudiants non francophones à l'UQAM; la nécessité d'améliorer de façon continue la qualité de la langue française de l'ensemble des étudiantes et étudiants, et celle des membres des autres composantes de l'Université. Ces orientations doivent s'articuler à l'affirmation d'un principe fondamental : dans une université francophone, il ne peut y avoir qu'une seule langue d'enseignement et de travail, le français.

La Direction de l'Université doit reconnaître la pertinence de cesser toute opération de relations publiques entourant

le Rapport Bélanger et s'engager à soumettre dans les meilleurs délais une politique sur la langue, qui devra être largement débattue au sein de la collectivité de l'UQAM. Entre-temps, pour éviter toute confusion entre les recommandations d'un groupe de travail et la position officielle de l'Université et pour que se poursuive un débat sur les véritables enjeux de cette question, nous attendons de la Direction qu'elle exprime clairement les principes qui la guideront dans l'élaboration d'une politique institutionnelle en matière de langue.

Pour le Comité exécutif du SCCUQ,
Suzanne Walsh, présidente

Pour le Comité exécutif du SEUQAM,
Liette Garceau, présidente

Pour le Comité exécutif du SPUQ,
Marc Lagana, président

Hommage à André Abbyad

André Abbyad, professeur de vérification au Département des sciences comptables, est subitement décédé le 11 décembre à l'âge de 63 ans. Il laisse dans le deuil sa femme Gisèle et ses trois fils, Alain, Paul et Marc.

André s'est joint à l'UQAM en 1980. Il a été un professeur qui était très apprécié par tous ses étudiants. Il avait le don de faciliter l'apprentissage des sujets complexes à travers des exemples concrets et simples.

Avant de commencer sa carrière de professeur, André Abbyad occupait le poste de directeur principal au sein du cabinet de comptables agréés Peat Marwick (maintenant KPMG). Il avait dès lors acquis la réputation d'être un parfait mentor pour tous les stagiaires.

André était une personne simple et humble qui n'étalait pas ses connaissances et ses réalisations. Il s'est classé premier au Canada à l'examen final uniforme des comptables agréés et n'a jamais mentionné cet exploit ni à ses collègues ni à ses étudiants. Cette réalisation était tout à fait extraordinaire puisqu'il a obtenu ces résultats tout en effectuant des études universitaires à temps partiel.

André était un homme généreux et avait un grand cœur. Pour plusieurs d'entre nous, ses collègues et amis, son souvenir restera gravé à jamais dans nos mémoires.

Nadi Chlala, professeur
Département des sciences comptables

Hommage à Serges Gagnon

CIAO SERGIO!

Se furent là mes derniers mots lors de ma visite à l'hôpital ... auxquels Serges répondit, sans hésiter, CIAO!

Remarquable échange puisqu'il caractérisait nos au revoir habituels, à la Bodega, quand nous nous y rencontrions pour discuter de pédagogie.

Remarquable aussi dans sa simplicité, sa sincérité et sa rapidité relative quand on sait que Serges n'arrivait plus à articuler sa pensée à cause d'un A.C.V. C'est en hommage à la pensée d'un pédagogue émérite que j'écris ceci, mais aussi en réponse à sa requête confuse mais insistante à

propos de son « œuvre »...car Serges a œuvré à l'École de design, avec beaucoup de cœur, de perspicacité et d'ardeur intellectuelle; caractéristiques provoquant parfois la terreur chez ses étudiants et le recul chez certains de ses collègues.

Nous le savions tous, cependant, généreux, brillant et immanquablement drôle en dessous... n'est-ce pas?

Ton œuvre est sûre et se poursuivra, cher Serges.

Ciao Sergio!

Maurice Amiel, professeur
École de design

Hommage à Jean-Robert Vanasse

Jean-Robert Vanasse, professeur à la retraite, est subitement décédé le 12 janvier, à l'âge de 65 ans. Il laisse dans le deuil sa femme Louise, ses enfants et ses petits-enfants.

L'UQAM a perdu un homme valeureux qui a contribué au développement de l'institution et laissé sa marque de très nombreuses façons. Ce consciencieux et infatigable confrère était professeur à l'UQAM depuis janvier 1979. Il avait, avant de nous rejoindre, consacré quelques années de sa carrière à la construction et au démarrage de l'École Polytechnique de Thiès au Sénégal.

Jean-Robert a enseigné au Département des sciences administratives puis au Département de management et technologie jusqu'à sa retraite en juin 2000. Il a dirigé, de 1982 à 1983, le programme de maîtrise en gestion de projets. Il a été vice-doyen de la Famille des sciences de la gestion entre 1989 et 1992 et le premier directeur de l'École des sciences de la gestion de 1992 à 1994. On doit enfin souligner l'importante contribution de Jean-Robert au sein du SPUQ. Il a successivement occupé les postes de

secrétaire, de 1980 à 1982, puis de trésorier de 1982 à 1983. Il a par la suite, de 1997 à 1999, été représentant de l'École des sciences de la gestion sur le Conseil exécutif du SPUQ. Présent pour notre institution, il l'était aussi pour les jeunes professeurs comme pour ses étudiants et leur consacrait son temps sans compter.

Jean-Robert a pris sa retraite récemment mais il restait actif et venait de mettre en chantier un livre de gestion de projets. Il nous rendait souvent visite et a encore récemment partagé de bons moments avec nous lors du dernier dîner des fêtes du département. Nous retrouvions alors pour la dernière fois cet homme de convictions, chaleureux et bon vivant qui a toujours fait preuve d'une grande générosité. Jean-Robert avait un grand cœur et pour beaucoup d'entre nous, ses collègues et amis, son souvenir restera gravé dans nos mémoires et dans nos cœurs.

Claude Besner et Denis Thuillier, professeurs
Département de management et technologie

Réinvestissement gouvernemental dans les universités québécoises

La FQPPU s'attend à un engagement

Nous reproduisons ici le texte d'un communiqué de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) qui a été diffusé le 3 février dernier. Il fait suite à la demande de la CREPUQ d'une Phase II du réinvestissement gouvernemental dans les universités québécoises.

La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) soutient la demande, rendue publique le 30 janvier par la CREPUQ, d'une Phase II du réinvestissement gouvernemental dans les universités québécoises, dont l'objectif est de contribuer, par un nouvel apport de fonds publics de 261 millions de dollars, à fermer l'écart de 375 millions de dollars qui sépare encore leur budget de fonctionnement de celui des universités des autres provinces du Canada.

Tout en saluant avec grande satisfaction l'amorce d'un redressement dont le coup d'envoi a été donné par le *Sommet du Québec et de la jeunesse* en février 2000 et qui a donné lieu à la réinjection de 300 millions de dollars au cours des trois dernières années dans le réseau des universités québécoises, la FQPPU est convaincue, comme la

CREPUQ, qu'il faut maintenant passer à une deuxième phase de ce réinvestissement pour que les universités québécoises en arrivent à être dotées de moyens financiers équivalant à ceux de leurs homologues des autres provinces. C'est là la condition *sine qua non* qui leur permettra de réaliser adéquatement leur mission, de garantir le renouvellement de leurs ressources, d'assurer la croissance du corps professoral et de préserver l'accessibilité aux études sur l'ensemble du territoire québécois.

La FQPPU réaffirme à cet égard son opposition à une augmentation des frais de scolarité. La FQPPU se réjouit de ce que le constat auquel en arrive l'étude qui vient d'être publiée soit un constat conjoint de la CREPUQ et du MEQ et, de ce fait, une reconnaissance gouvernementale de l'envergure des correctifs à apporter au financement du réseau universitaire. Elle se réjouit en particulier que le ministre de l'Éducation, M. Sylvain Simard, y ait favorablement fait écho. Il reste au gouvernement à répondre par des décisions concrètes, que nous attendons avec impatience. La FQPPU compte sur un engagement clair à l'occasion du prochain budget. □

Conseil syndical

Jeudi 13 février, 13 h 30, Salle A-2590, Pavillon Hubert-Aquin

À l'ordre du jour :

Renouvellement de la vie syndicale

Principes et orientations générales d'une politique sur la langue à l'UQAM

Projet de politique sur la reconnaissance et la protection de la propriété intellectuelle

Sommaire

• Mot du président	1
• Projet de politique sur la propriété intellectuelle - Des discussions en cours <i>Pierre Lebuis</i>	1
• Pourparlers au Comité des relations de travail <i>Pierre Lebuis</i>	3
• Octroi des ordinateurs : l'opération 2003-2004 est lancée	3
• Orientations d'une politique sur la langue à l'UQAM	4
• Arrivées et départs	6
• Hommage à André Abbyad	7
• Hommage à Serges Gagnon	7
• Hommage à Jean-Robert Vanasse	7